

Révision Générale
du
Plan Local d'UrbanismeRévision n°1
du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de
BURDIGNIN

FOND CADASTRAL	ELABORATION - REVISION - MODIFICATIONS
Source DGIFP : 02/2016	— — — Délibération d'approbation du PLU
ECHELLE	1:5000
PLAN / DATE	468 - PLU Burdignin.mxd 20.05.2019
CONCEPTION	CARTOGRAPHIE
Atelier d'urbanisme LACHAT & CACHAT Les Dunes 18 15 avenue du Leman 74200 CHAMONIX-MONT-BLANC F. LACHAT : 0450707821 S. CACHAT : 0450729975	CERA SA 3, rue des Titres 1203 Genève Tel. 022 940.02.75 Fax. 022 940.02.79 NICOT INGENIEURS CONSEILS Fond Alpin 57 rue Cassopée 74200 CHAMONIX-MONT-BLANC Tel. 04 50 24 00 91 Fax. 04 50 01 08 23

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Siège d'exploitation agricole repérés au document graphique réglementaire à titre informatif
- Patrimoine bâti à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à réqualifier (liste jointe au document réglementaire écrit) de valeur identitaire - Article R151-41 alinéa 3
- Bâtiement pouvant faire l'objet d'un changement de destination Article R 151-35
- Patrimoine bâti à protéger et pouvant faire l'objet d'un changement de destination Article R151-41 alinéa 3 et Article R151-35
- Tracé des voies de circulation à conserver à modifier ou à créer : R151-48 alinéa 1^{er} - Chemin(s) piéton(s) - piste(s) forestière(s)
- Espaces boisés classés - Article R151-31 alinéa 1
- Servitude au titre de l'article R 151-48 alinéa 1^{er} du code de l'urbanisme. Voie à créer ou à conserver permettant la desserte des terres agricoles
- Secteur avec Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés (liste ci-contre)

N°	Désignation des opérations	Surface ou longueur d'entreprise approx	Coûts, services et organismes publics bénéficiaires
1	Extension du cimetière	1'100 m ²	Commune
	Travaux de réhabilitation et aménagement d'affectation de fanciennne		
2	Aménagement piste(s) communale	1920 m ²	Commune
3	Réfection d'aire de stationnement	1075 m ²	Commune
4	Aménagement du bâtiment public existant	1465 m ²	Commune
	Voie nouvelle à créer et/ou à aménager en double sens de circulation (plateforme de 6 à 40m) permettant la desserte d'un tronçon contenu (1) de la route d'accès à la parcelle 2503	130 m ²	Commune
5	Voie nouvelle à créer et/ou à aménager en sens unique - plateforme de 5 mètres.	50 m ²	Commune
6	Liaison piétonne à aménager - plateforme de 1m60	135 m ²	Commune
7	Place de dépôts des grumes (Carraz)	1'100 m ²	Commune
9	Accès commun à la zone à urbaniser	115 m ²	Commune
10	Route d'accès à la parcelle 2503	580 m ²	Commune
11	Place de dépôts des grumes (Champ Cornu)	150 m ²	Commune
12	Place de dépôts des grumes (Champ Cornu)	205 m ²	Commune
13	Valorisation de l'entité du village, création d'un espace de biodiversité (type végérage pédagogique)	1'830 m ²	Commune
14	Securisation de la dépote du bus à la Chevrière	30 m ²	Commune
15 & 18	Securisation de la dépote du bus La Chevrière	4 x 30 m ²	Commune
19	Securisation de la dépote du bus à Maison Neuve	30 m ²	Commune
20 & 21	Securisation de la dépote du bus à Chez Morez	2 x 30 m ²	Commune
22	Securisation de la dépote du bus au Chef Lieu	30 m ²	Commune
23 & 24	Securisation de la dépote du bus à Rosel	2 x 30 m ²	Commune
25 & 26	Securisation de la dépote du bus à Chez Georges	2 x 30 m ²	Commune
27	Securisation de la dépote du bus à l'Espérance	30 m ²	Commune

ZONES URBAINES

- UA Zone urbaine identifiant le pôle principal dense de la commune
- UB Zone urbaine jouant un rôle d'appui par rapport aux centralités
- UE Zone urbaine à dominante aménagement ou équipement public



ZONES A URBANISER

- AUB Zone à urbaniser correspondant au secteur de développement des centralités Chef lieu et Carraz
- AUb Zones à urbaniser correspondant aux secteurs de développement :
 - du Chef lieu : - espace intersticiel au Chef lieu Sud - extension de l'urbanisation à la Courte
 - de Carraz : - extension de l'urbanisation le Clos - secteur en assainissement collectif à court terme
- AUx Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'activités artisanales
- 2AUB Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Aco Zone agricole supportant des corridors écologiques
- Ah Secteur humide en zone agricole

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone à dominante naturelle et forestière
- Nh Secteur humide en zone naturelle
- No Gestion d'équipement d'intérêt collectif
- N stecal Secteur de l'Espérance zone urbaine à vocation enseignement / santé / action sociale

